



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
16 décembre 2019
Français
Original : anglais

Huitième session

Abou Dhabi, 16-20 décembre 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Germán Andrés Calderón Velásquez (Colombie)

Additif

II. Organisation de la session

F. Débat général

1. De ses 1^{re} à 5^e séances, les 16 et 17 décembre 2019, la Conférence des États parties a examiné le point 1 f) de l'ordre du jour, intitulé « Débat général ». Le Président de la Conférence et M^{me} Okeke, en sa qualité de Vice-Présidente de la Conférence, ont présidé les débats.

2. Le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a souligné que la corruption demeurait l'un des principaux obstacles à la sécurité, à la stabilité, à l'état de droit et au développement socioéconomique durable des sociétés, a réaffirmé la nécessité de mieux prévenir et éliminer la corruption en encourageant davantage la pleine application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et a mis l'accent sur le rôle essentiel de la Conférence des États parties à cet égard. Il a indiqué que le Groupe des 77 et de la Chine attendait avec intérêt le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui devait se tenir à Kyoto (Japon) en avril 2020, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption prévue en 2021. À cet égard, il a dit que le Groupe se félicitait des résultats du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et des efforts déployés pour donner suite à la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public. Il a réaffirmé qu'il importait d'élaborer et de promouvoir des politiques et pratiques efficaces visant à prévenir la corruption conformément au chapitre II de la Convention et a souligné l'importance de la résolution 4/3 de la Conférence. Il a regretté le fait que les obstacles et les difficultés rencontrés dans les processus de recouvrement d'avoirs semblaient s'accroître et il a souligné que la restitution d'avoirs était un principe fondamental de la Convention et mis en évidence de multiples facteurs qui continuaient de faire obstacle à une coopération internationale efficace dans le domaine du recouvrement d'avoirs. En outre, il a souligné l'importance des activités d'assistance technique et de renforcement des



capacités en tant que questions intersectorielles et a demandé qu'un financement suffisant et stable soit alloué à ces fins.

3. Le représentant de la Thaïlande, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, a souligné qu'il importait au plus haut point de prévenir et de combattre la corruption et les effets dévastateurs qu'elle avait sur la société, la bonne gouvernance, l'état de droit, la paix et la sécurité. Il a mis en lumière le caractère transnational de la corruption et la nécessité de recourir à des approches multilatérales pour lutter contre ce phénomène. À cet égard, il a été pris note avec satisfaction des progrès constants faits par les États Membres vers l'adoption universelle de la Convention. L'orateur a noté que la corruption compromettait la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif 16. Il a souligné l'importance du suivi de la Déclaration de Doha et de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue en 2021. Au nom du Groupe, il a reconnu le rôle important joué par le Mécanisme d'examen de l'application et s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre du deuxième cycle d'examen. Il a souligné que le recouvrement d'avoirs était un principe fondamental de la Convention et mis l'accent sur la nécessité de lutter plus efficacement contre les flux financiers illicites et de faciliter la restitution des avoirs volés aux pays d'origine. Il a demandé aux États parties de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération internationale, demander des comptes aux auteurs d'infractions de corruption et refuser l'asile aux personnes impliquées dans des actes de corruption et le produit du crime.

4. Le représentant de l'Union européenne a fait remarquer que la corruption constituait une menace pour la démocratie et portait atteinte aux valeurs fondamentales sur lesquelles reposaient les sociétés. Il a souligné que l'action de prévention et de lutte contre la corruption était une condition préalable au maintien de l'état de droit, de la paix et de la sécurité, au développement durable et au respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. Il a fait observer que la lutte contre la corruption occupait une place centrale dans les politiques internes et externes de l'Union européenne et que celle-ci s'efforçait constamment d'assurer l'application des normes les plus élevées possibles en matière de lutte contre la corruption. Il a mentionné, entre autres faits nouveaux, l'adoption de normes à l'échelle de l'Union visant à protéger les lanceurs d'alerte et d'une législation visant à promouvoir la transparence des informations sur la propriété effective et à faciliter l'accès aux informations financières et autres et l'échange de ces informations entre les États membres. Il a souligné l'importance du multilatéralisme et de la coopération internationale dans la lutte contre la corruption. Il s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application et a réaffirmé l'engagement de l'Union européenne en faveur du Mécanisme. Il a indiqué que les discussions avaient commencé avec l'ONUDC sur la manière d'organiser le futur examen de l'application de la Convention par l'Union européenne. Il a également réitéré l'appel de l'Union en faveur d'une participation plus active de la société civile au processus d'examen ainsi qu'à la Conférence et à ses organes subsidiaires. Il s'est félicité de la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en 2021 et a souligné la nécessité d'adopter une position politique ferme et de renouveler les engagements mondiaux contractés dans le cadre de cette lutte commune contre la corruption. Il a salué les efforts déployés par l'ONUDC pour faciliter le processus d'examen de l'application et apprécié l'action de l'ONUDC en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, y compris avec l'appui de l'Union européenne.

5. Le représentant de l'Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, a fait observer que le Groupe s'était associé aux remarques formulées au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au nom du Groupe des États d'Afrique, il a mis l'accent sur les effets néfastes de la corruption sur le développement économique durable, en particulier dans les pays en développement. Il a estimé que le recouvrement d'avoirs était un principe fondamental de la Convention et encouragé les États parties à appliquer intégralement les dispositions des chapitres IV et V de cet instrument. Il

s'est félicité de la tenue, prévue en 2021, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption et a souligné la nécessité de s'attaquer, entre autres, aux actes de corruption impliquant de grandes quantités d'avoirs et à la corruption transnationale. Il a fait état de la nécessité d'une assistance technique adéquate et efficace pour les États qui en faisaient la demande, mais il a relevé en s'en inquiétant l'insuffisance des ressources allouées à cette fin, et demandé aux États donateurs de verser des contributions extrabudgétaires supplémentaires à l'ONUDC, et à d'autres prestataires d'assistance de répondre aux besoins recensés. Il s'est félicité de l'accent mis sur la lutte contre les flux financiers illicites lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement convoqué par l'Assemblée générale en septembre 2019, sur la base du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a dit qu'il était nécessaire de lutter contre les flux financiers illicites et d'œuvrer en faveur du recouvrement d'avoirs et de la restitution intégrale, effective et inconditionnelle des avoirs volés. Il a demandé aux États parties de réaffirmer leurs engagements dans les domaines visés au chapitre V de la Convention afin de faciliter le recouvrement et la restitution des avoirs volés moyennant la levée des difficultés d'ordre juridique et procédural rencontrées dans ce domaine. Il s'est félicité des travaux menés par les organes subsidiaires de la Conférence en matière de recouvrement d'avoirs et de prévention, ainsi que des travaux de l'Initiative ONUDC/Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative STAR).

6. Le représentant de l'Azerbaïdjan, s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, a souligné les effets néfastes de la corruption sur la paix et la sécurité, l'état de droit et le développement durable. Il s'est félicité des ratifications de la Convention intervenues depuis la dernière session de la Conférence et a exhorté les États Membres qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier cet instrument. Il a souligné l'importance du recouvrement d'avoirs et de l'identification, de la localisation, de la saisie et de la restitution des avoirs volés. Il a condamné les sanctions unilatérales imposées à des membres du Mouvement des pays non alignés, en violation des procédures de l'ONU, et a instamment demandé la levée de ces mesures. Il a souligné que les mesures préventives constituaient l'un des moyens les plus importants de lutter contre la corruption et a exhorté les États parties à appliquer effectivement les dispositions du chapitre II de la Convention conformément à la résolution 4/3 de la Conférence. Il a encouragé les États parties à mettre en commun les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et s'est félicité de l'assistance technique fournie aux États pour mettre effectivement en œuvre la Convention. Il a fait observer que si l'obligation de faire appliquer la Convention incombait aux États parties, l'obligation de lutter contre la corruption devait être partagée par toutes les composantes de la société, et que la technologie pouvait contribuer à améliorer l'accès à l'information et à renforcer la transparence.

7. Des orateurs ont mis l'accent sur la nature transnationale de la corruption et ses effets dévastateurs sur le développement politique, économique et social, ainsi que sur la gouvernance démocratique, l'état de droit, les droits de la personne, l'égalité (y compris l'égalité des sexes) et la sécurité. Des orateurs ont noté que la corruption avait pour effet d'entraver le développement économique et social durable, de détourner d'un vaste ensemble de services publics des ressources indispensables, de fausser les marchés, d'attiser l'instabilité politique, de fragiliser les institutions et valeurs démocratiques, d'éroder la confiance du public dans les organismes gouvernementaux, de porter atteinte aux normes et aux principes relatifs aux droits de la personne, de favoriser l'injustice et les inégalités, de contribuer à exacerber les conflits, d'accentuer la dégradation de l'environnement et d'empêcher les États de fournir des services publics et d'agir contre les changements climatiques et la pauvreté. Des orateurs ont par ailleurs insisté sur les effets négatifs de la corruption sur des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'accès à la justice. Des orateurs ont mis l'accent sur les liens entre la corruption et la criminalité organisée, le terrorisme, la contrebande et d'autres activités criminelles graves, et fait observer que la réaction de la communauté internationale était trop souvent lente et faible. Il a été souligné que les États parties devraient s'attacher à résister à la corruption sous toutes ses

formes et à la combattre. En outre, des orateurs ont insisté sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de refuge sûr pour les fonctionnaires corrompus ni pour le produit de la corruption.

8. S'agissant de la Convention, les orateurs se sont félicités des récentes ratifications et adhésions par certains États et ont souligné que cet instrument restait le seul cadre mondial général juridiquement contraignant pour la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène. À leurs yeux, la Conférence et ses organes subsidiaires étaient des instances importantes d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, qui leur permettaient de réaffirmer leur engagement commun et de parvenir à des décisions pour l'avenir par consensus. Plusieurs orateurs ont mentionné le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 16, qui donnait une impulsion salutaire à la lutte contre la corruption en établissant un lien entre les activités menées dans ce domaine et les objectifs transversaux plus larges de développement durable. Certains orateurs ont souligné l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, qui étaient essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable, dont la prévention de la corruption.

9. Les orateurs se sont félicités des préparatifs de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue en 2021. Certains ont demandé que soient établis des moyens novateurs de mettre fin à l'impunité, moyennant notamment la création d'un tribunal international anticorruption spécialement chargé de s'occuper des enquêtes et des poursuites multinationales complexes de grande ampleur en matière de corruption, et d'identifier ce qui constituait souvent de grandes quantités d'avoirs volés et de faciliter leur restitution. Un autre orateur a indiqué que la déclaration politique qui serait adoptée à la session extraordinaire devrait comporter trois éléments clefs : un appel en faveur de la mise en œuvre intégrale du cadre international existant, une approche globale et équilibrée pour appliquer la Convention, et la reconnaissance du fait que la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène étaient une responsabilité commune et partagée. Un orateur a souligné que les efforts de lutte contre la corruption ne devraient pas servir d'excuse pour porter atteinte à la souveraineté des États parties. Un autre orateur a demandé que des mesures soient prises pour renforcer l'Académie internationale de lutte contre la corruption. Un autre encore a demandé que la Convention soit complétée et mise à jour afin de tenir compte des problèmes du moment. D'autres orateurs ont préconisé une action internationale renforcée, partagée, globale et concertée pour détecter les affaires de corruption multilatérales complexes, enquêter à leur sujet et engager des poursuites, y compris par l'exécution effective des obligations découlant de la Convention.

10. Un certain nombre d'orateurs ont passé en revue les résultats positifs des examens de pays auxquels les États s'étaient soumis ou avaient participé dans le cadre des deux cycles d'examen, et ont exprimé leur soutien résolu en faveur du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et de ses principes fondamentaux. Un orateur a soulevé la question de l'avenir du Mécanisme à l'issue du deuxième cycle d'examen, qu'il convenait de régler de manière à ce que le Mécanisme puisse continuer à remplir son rôle central dans l'application intégrale et effective de la Convention. Selon un intervenant, il fallait prendre soin de préserver le caractère non politique du Mécanisme. Certains orateurs ont préconisé qu'il soit financé au moyen du budget ordinaire de l'ONUDC. Certains ont encouragé les États parties à associer la société civile au processus d'examen et leur ont demandé de donner suite aux recommandations formulées.

11. De nombreux orateurs ont fait part des réformes positives mises en œuvre dans leurs pays comme suite aux recommandations issues du premier cycle d'examen, évoquant notamment l'adoption ou la modification de la législation pénale pertinente, des efforts visant à renforcer l'état de droit, la création de tribunaux spécialisés dans la lutte contre la corruption, le renforcement des programmes de protection des témoins et des lanceurs d'alerte, l'adoption de textes de loi destinés à permettre le recours à des techniques d'enquête spéciales et l'adoption de mesures visant à faciliter

l'accès à la justice et à accroître la transparence dans le secteur de la justice pénale. Les orateurs ont également décrit les mesures qui avaient été prises depuis le premier cycle d'examen pour renforcer la coopération internationale, notamment la conclusion de traités et arrangements bilatéraux et multilatéraux visant à faciliter l'entraide judiciaire et l'extradition.

12. Certains orateurs ont mentionné des mesures prises pour renforcer l'indépendance administrative et financière des organismes anticorruption. À cet égard, il a été fait référence à la Déclaration de Jakarta sur les principes à suivre par les organes de lutte contre la corruption. Certains ont en outre fait part des résultats auxquels ces mesures avaient permis d'aboutir, comme une augmentation du nombre des poursuites engagées et une plus grande quantité d'avoirs confisqués et recouvrés. Un orateur a décrit la mise en place d'un comité d'experts internationaux chargé de traiter la question de la corruption dans son pays.

13. De nombreux orateurs se sont félicités des progrès accomplis dans la conduite du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application, ont demandé aux États parties d'y participer pleinement et ont rendu compte des activités et des mesures anticipatives prises à l'appui du processus d'autoévaluation précédant l'examen, y compris des efforts visant à recenser les difficultés et les lacunes.

14. Un orateur a noté l'intérêt qu'il y avait à créer des synergies avec d'autres mécanismes d'examen et les avantages potentiels d'une telle démarche, qui pouvait permettre d'optimiser les retombées et les résultats du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention. Des orateurs ont évoqué le rôle important des processus d'examen par des pairs mis en place dans le cadre du Groupe d'action financière, de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, du Plan d'action d'Istanbul adopté par l'OCDE pour lutter contre la corruption en Europe orientale et en Asie centrale, et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.

15. Les orateurs ont décrit les travaux menés au niveau national par divers organes et comités ainsi que par des commissions et organismes spécialisés et indépendants en vue d'élaborer, de lancer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à renforcer l'intégrité, à promouvoir la bonne gouvernance et à combattre la corruption. On a fait observer qu'il était important que ces organismes soient dotés de ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de leur mandat. Certains orateurs ont noté qu'il fallait veiller à ce que les politiques et stratégies de lutte contre la corruption soient ouvertes à tous et que les citoyens soient encouragés à participer aux processus d'élaboration et de mise en œuvre correspondants. Cette participation devrait inclure un large éventail de parties prenantes représentant notamment la société civile, la jeunesse, les milieux universitaires, les médias et les groupes de femmes. Certains orateurs ont décrit des stratégies sectorielles de lutte contre la corruption qui ciblaient les problèmes spécifiques observés dans les secteurs à haut risque.

16. De nombreux orateurs ont souligné que leur gouvernement avait besoin d'une assistance technique pour être en mesure d'appliquer efficacement la Convention. Ils se sont également dits favorables à des mesures d'assistance technique sur mesure, mises en œuvre sous la conduite des pays selon une démarche intégrée et coordonnée, et fondées sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques internationales. De nombreux intervenants ont pris note avec satisfaction des outils mis au point et de l'assistance fournie par l'ONUSC ainsi que par d'autres donateurs et prestataires d'assistance agissant sur le plan bilatéral, parmi lesquels l'Agence allemande de coopération internationale, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Projet régional des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le Pacifique, la Banque mondiale et l'Initiative StAR, et ont demandé à l'ONUSC de

continuer à appuyer ces efforts, en particulier dans les pays en développement. Plusieurs orateurs ont salué l'initiative consacrée à la mise en place de plateformes régionales partout dans le monde, mettant en avant le rôle important de ces plateformes pour accélérer la mise en œuvre de la Convention. Il a été souligné qu'une assistance technique était nécessaire dans les domaines de la réforme législative, du renforcement des capacités, de la conduite d'enquêtes financières, de la création et du renforcement des systèmes de déclarations de patrimoine et d'intérêts, du recouvrement d'avoirs et de la gestion des avoirs saisis. Plusieurs orateurs ont demandé aux États de mettre des ressources extrabudgétaires supplémentaires à disposition de l'ONUSUDC et des autres prestataires d'assistance afin de garantir que l'assistance technique fournie réponde aux besoins existants, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

17. Les orateurs sont convenus que tous les secteurs de la société devaient unir leurs efforts pour que la lutte contre la corruption soit couronnée de succès. Un certain nombre se sont félicités de la participation d'organisations non gouvernementales, incluant notamment des membres de la société civile et des médias, à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène. Plusieurs orateurs, considérant qu'il importait d'associer différents secteurs de la société à la prévention de la corruption et aux activités de sensibilisation, ont souligné le rôle que pouvaient jouer à cet égard la jeunesse, le monde universitaire, les parlementaires et les médias. À ce propos, plusieurs orateurs ont indiqué que des réformes législatives avaient été entreprises pour faciliter la participation de la société civile à la lutte contre la corruption, notamment en matière de transparence budgétaire. Un intervenant a mentionné une initiative menée avec un réseau universitaire ainsi que la création d'un indice destiné à contrôler le niveau de corruption au niveau national. Des orateurs ont également décrit des campagnes d'information menées auprès du grand public pour renforcer la participation aux activités de lutte contre la corruption.

18. L'accent a été mis sur l'importance de l'éducation en matière de prévention de la corruption ainsi que sur la nécessité d'inculquer aux jeunes des valeurs morales, afin de renforcer l'intégrité et la responsabilité et d'instaurer une culture de la légalité. Des orateurs ont décrit l'élaboration et la mise en œuvre de programmes éducatifs, mentionnant également la création de groupes consacrés à l'intégrité dans les établissements d'enseignement, et certains ont salué les modules pédagogiques mis au point par l'ONUSUDC. Un orateur a mis en avant les mesures qui avaient été prises aux niveaux régional et international, avec l'appui technique de l'ONUSUDC, pour la prévention de la corruption dans le sport. Un autre a salué le travail accompli par l'ONUSUDC pour comprendre comment la corruption portait préjudice aux populations les plus vulnérables, en particulier aux femmes.

19. Certains orateurs ont indiqué que leur gouvernement collaborait avec le secteur privé, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Certains ont fait observer qu'en coopérant avec les entités du secteur privé spécialisées notamment dans les technologies, les sciences et les communications, les gouvernements pouvaient renforcer leurs capacités de prévention et de lutte contre la corruption. À cet égard, on a évoqué la mise en place et l'application de codes de conduite et de règles de déontologie à l'intention des entités du secteur privé. Les orateurs ont souligné que la prévention de la corruption dans le secteur privé était importante pour promouvoir le développement économique. Un orateur a expliqué qu'une liste sur l'intégrité des entreprises avait été établie pour recenser les entités du secteur privé qui avaient pris des mesures en matière de prévention de la corruption. Un autre a appelé les sociétés multinationales à s'abstenir de piller les fonds publics et de solliciter des pots-de-vin.

20. On a souligné l'importance de prévoir des codes de conduite complets à l'intention des agents publics, notamment des dirigeants politiques et des personnes politiquement exposées, ainsi que la nécessité de veiller à ce que tous les agents publics reçoivent une formation adéquate en matière de lutte contre la corruption. Les orateurs ont noté que des mécanismes de contrôle et de responsabilisation efficaces étaient nécessaires pour faire face de manière appropriée à tout manquement ou à toute violation des règles de déontologie de la part d'agents publics. Un orateur a

décrit la mise en place, au sein de chaque ministère, d'unités chargées de la prévention de la corruption. Plusieurs intervenants ont souligné que les États devraient imposer dans toute la fonction publique des pratiques de recrutement transparentes, équitables et fondées sur le mérite. Certains ont insisté sur le fait que de telles mesures visaient à instaurer dans l'ensemble de la fonction publique une culture de tolérance zéro face à la corruption. Des intervenants ont souligné qu'il importait d'associer les instances gouvernementales locales à la prévention de la corruption.

21. Certains orateurs ont évoqué les mesures prises pour mettre en place des systèmes de déclaration de patrimoine, contrôler le train de vie des hauts fonctionnaires, prévenir la corruption et les conflits d'intérêts, notamment dans la passation de marchés publics, et rendre la gestion des finances publiques plus transparente et responsable. On a également décrit certaines mesures et difficultés relatives à la vérification des déclarations de patrimoine et au contrôle des dépenses publiques. Les orateurs ont noté le rôle précieux que jouaient à cet égard les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, notamment les cours des comptes. Un intervenant a souligné qu'il importait d'intensifier les efforts consacrés à la perception des recettes publiques, afin de disposer des ressources nécessaires pour prévenir et combattre la corruption. Un orateur a toutefois fait observer que l'adoption de mesures coercitives unilatérales à l'encontre d'un État partie pouvait compromettre la capacité de cet État à consacrer des ressources suffisantes à la prévention de la corruption.

22. Plusieurs orateurs ont évoqué des mesures favorisant la transparence des informations sur la propriété effective, y compris par la mise en place de registres publics en ligne, ainsi que d'autres mesures destinées à prévenir le blanchiment d'argent et à réglementer et contrôler les institutions et opérations financières, notamment les opérations impliquant des intermédiaires et des facilitateurs et celles réalisées au moyen de cybermonnaies. À cet égard, le rôle essentiel des services de renseignement financier a été mentionné. Certains orateurs ont également souligné l'importance du Partenariat pour un gouvernement ouvert, qui contribuait à améliorer la transparence et l'accès à l'information. Certains intervenants ont aussi décrit des mesures visant à renforcer la transparence en matière de financement des élections et des partis politiques. D'autres ont évoqué des mesures destinées à rationaliser les procédures administratives et bureaucratiques des institutions publiques ainsi que la prestation des services publics, et ont expliqué comment ces mesures avaient permis de réduire efficacement les risques de corruption, notamment au niveau des procédures basées sur des données ouvertes, des portails en ligne et des systèmes d'administration en ligne. Il a été fait observer que l'utilisation des technologies de l'information et des communications pouvait se révéler utile dans ce domaine.

23. Les orateurs ont noté qu'il importait de mettre en place des mécanismes consacrés au signalement des cas de corruption, en particulier des lignes téléphoniques et des portails en ligne. À ce propos, plusieurs intervenants ont évoqué des mesures prises pour protéger les lanceurs d'alerte et les personnes qui communiquent des informations, y compris par la protection de leur identité et la protection contre les risques de représailles. Plusieurs orateurs ont annoncé qu'une législation relative à la protection des lanceurs d'alerte avait récemment été adoptée ou était en cours d'examen.

24. Plusieurs orateurs ont décrit l'élaboration et la réalisation d'évaluations complètes des risques de corruption dans les institutions des secteurs public et privé, indiquant que ces évaluations avaient souvent conduit à la mise en place de plans ciblés visant à lutter contre la corruption et à promouvoir l'intégrité dans certains ministères et institutions publiques. Des orateurs ont également présenté des mesures concernant la conduite de recherches et d'études sur la corruption, ses causes et ses manifestations, qui avaient aidé à établir des priorités et à concevoir des interventions efficaces pour surmonter les difficultés rencontrées. Un orateur a préconisé la conduite d'une étude globale sur l'efficacité des systèmes de lutte contre la corruption, qui pourrait permettre de proposer aux États des recommandations et des bonnes pratiques.

25. Mettre fin à l'impunité a été considéré comme l'un des objectifs les plus importants de la lutte contre la corruption. Les orateurs ont décrit des mesures axées sur le renforcement des enquêtes et des poursuites dans les affaires de corruption, faisant observer qu'on s'efforçait encore de résoudre le problème de l'insuffisance des capacités, en particulier dans le domaine des enquêtes financières et de l'expertise comptable judiciaire. On a souligné que les enquêteurs, les procureurs et les représentants du système judiciaire devaient disposer des ressources, de l'indépendance et des capacités nécessaires pour traiter les affaires de corruption, compte tenu en particulier des nouvelles tendances observées et de l'utilisation croissante des nouvelles technologies par les criminels. Un intervenant a noté qu'il fallait veiller à ce que les victimes de la corruption disposent de voies de recours adéquates et de mécanismes de restitution et d'indemnisation appropriés pour compenser les pertes subies. Des orateurs ont évoqué l'utilisation de la technologie dans le domaine judiciaire, notamment dans la gestion des dossiers et les mécanismes de procédure en ligne, en expliquant comment cela permettait de renforcer la transparence et l'efficacité des procédures judiciaires. Certains ont également décrit les mesures prises pour renforcer l'intégrité et le professionnalisme au sein du système judiciaire. Un orateur a appelé à réaffirmer l'engagement en faveur de l'intégrité et de l'indépendance du système judiciaire, et à renforcer le rôle fondamental des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire. Un autre a présenté les mesures qui avaient été adoptées pour faire face aux risques d'asservissement de l'État et prévenir ce type de situation.

26. Certains orateurs ont fait part d'expériences concluantes en matière de recouvrement d'avoirs, mais aussi des difficultés rencontrées dans l'identification, la saisie et la restitution des avoirs volés. Estimant que les efforts déployés pour assurer le recouvrement et la restitution des avoirs volés étaient insuffisants, des orateurs ont mis en avant la nécessité d'une assistance technique supplémentaire dans ce domaine et ont appelé les États parties à continuer de prendre des mesures propres à renforcer la coopération internationale, y compris par l'échange spontané d'informations, et par des voies aussi bien formelles qu'informelles, afin que les avoirs volés puissent être plus efficacement identifiés et restitués au pays d'origine. On a souligné à cet égard l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les avantages découlant des manifestations de bonne volonté entre les États parties. Les orateurs ont insisté sur le fait qu'en l'absence d'accords de ce type, la Convention pouvait elle-même servir de base pour la coopération internationale. Certains intervenants ont noté que des mesures avaient été prises pour clarifier et rationaliser la législation nationale ainsi que les mécanismes visant à faciliter le recouvrement et la restitution d'avoirs, et certains ont souligné qu'il fallait envisager des mécanismes de confiscation sans condamnation et disposer, au sein des autorités responsables des poursuites, d'unités spécialement chargées de donner suite à ces mesures. L'apprentissage entre pairs, les enquêtes conjointes et les réseaux de détection et de répression ont également été jugés utiles pour faciliter la coopération internationale. Un orateur a indiqué que son pays était membre du Centre international de coordination contre la corruption, établi à Londres, et que celui-ci pouvait aider les pays confrontés à la grande corruption et contribuer à ce que les personnes responsables soient traduites en justice, en accélérant l'échange de renseignements. Un autre a préconisé l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention relatif à la restitution des avoirs. Des intervenants ont évoqué leurs contributions à l'Initiative StAR, ainsi que les avantages qu'ils en avaient tirés.

27. De nombreux orateurs ont considéré qu'il importait de mutualiser les données d'expérience, les informations et les bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire d'organisations, d'initiatives et de réseaux régionaux et suivant des approches multipartites. On a estimé que les organismes ou forums régionaux jouaient un rôle appréciable pour ce qui était de dégager des consensus et de promouvoir une volonté politique forte dans la lutte contre la corruption. Parmi les organismes mentionnés à ce propos figuraient l'Union africaine, l'Association internationale des autorités anti-corruption (IAACA), le Conseil de coopération du Golfe (CCG), le Groupe des Vingt, le réseau South-East Asia Parties Against Corruption (SEA-PAC), les

Partenaires européens contre la corruption, le Réseau européen de points de contact contre la corruption, l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le GRECO, le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, le Groupe d'action financière (GAFI), l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption et le Réseau arabe pour le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption. Un orateur a noté que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale serait l'occasion de poursuivre l'échange de bonnes pratiques pour prévenir et combattre la corruption.

28. Le représentant du PNUD a souligné que la Convention des Nations Unies contre la corruption était un fondement de l'action mondiale contre la corruption, et a évoqué le partenariat engagé par le PNUD avec l'ONUDC afin de fournir une assistance technique et un soutien aux États dans la mise en œuvre de la Convention et la réalisation des objectifs de développement durable. Le représentant de la Banque mondiale a décrit l'approche suivie par cet organisme pour ce qui était de l'assistance technique consacrée à la prévention de la corruption et au recouvrement d'avoirs, évoquant notamment l'Initiative StAR, et il a appelé l'attention sur le rôle joué par divers agents et institutions en matière de corruption et de blanchiment d'argent. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a décrit la méthodologie appliquée pour évaluer les vulnérabilités en matière de gouvernance dans toute une série de domaines prioritaires, en expliquant que ces évaluations étaient conduites conformément aux principes de la Convention. La représentante de l'Académie internationale de lutte contre la corruption a présenté la grande variété de programmes et de diplômes proposés dans les domaines de la prévention de la corruption et de la promotion de l'intégrité, et a rendu compte des activités récentes de l'Académie. Le représentant du GRECO a mis en avant le rôle de contrôle et de suivi que cet organisme jouait dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques anticorruption, et il a appelé l'attention sur des moyens essentiels pour lutter efficacement contre la corruption, comme l'adoption d'une approche pluridisciplinaire, la mise en place d'une législation appropriée et son application effective, l'implication de la société civile et une forte volonté politique. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), soulignant à quel point l'intégrité et la bonne gouvernance dans l'administration douanière étaient importantes pour permettre un développement économique durable et protéger la collectivité, a rendu compte des efforts déployés par l'OMD pour continuer de promouvoir le respect des normes applicables en la matière. Le représentant du Bureau européen de liaison pour la consolidation de la paix a présenté à la Conférence des informations sur le lancement récent du programme universitaire de lutte contre la corruption en Europe du Sud-Est, qui visait à renforcer les capacités de coopération régionale. Le représentant de la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption a réaffirmé que la société civile avait un rôle important à jouer dans la prévention et la lutte contre la corruption ; il s'est montré préoccupé par le flou concernant l'avenir du Mécanisme d'examen de l'application et a souligné qu'un partenariat plus solide devait être noué avec la société civile dans le cadre de ce processus. La représentante de Transparency International (TI) a insisté sur la nécessité de se concentrer sur la grande corruption, l'impunité, les questions de genre et l'autonomisation des femmes dans le cadre des actions à venir et d'y associer la société civile, compte tenu en particulier de la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait prochainement à la lutte contre la corruption. Le représentant de l'International Fisherman Development Trust, mettant en avant certaines difficultés spécifiques auxquelles les pêcheurs étaient confrontés en matière de corruption, a préconisé à cet égard l'adoption de mesures préventives plus efficaces.